

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-575

présenté par

Mme Pires Beaune, rapporteure spéciale au nom de la commission des finances, M. Fourage,  
M. Fauré, Mme Rabin et M. Calmette

**ARTICLE 59****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer au montant :

« 117 millions d'euros »

le montant :

« 180 millions d'euros ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement opère la coordination avec l'augmentation du montant de la DSR à hauteur de 180 millions d'euros décidée à l'article 14 de la première partie de loi de finances.